

21 / Le Président
de la
Confédération Suisse.

M. L. Berne, le 12 septembre 1887

Au Conseil fédéral.

Question de Savoie.

Par un billet daté hier, M. Arago, Ambassadeur, m'ayant ^{demandé} une audience pour aujourd'hui, je l'ai reçu ce matin à 11 heures.

Parlant des nouvelles des journaux relatives à la Savoie, il m'a exposé avec une certaine animation qu'il avait été informé que M. Hardy aurait remis une note au gouvernement français et serait revenu récemment sur la question; que notre ministre ferait du zèle en abordant et en soulevant des questions qu'il vaudrait mieux laisser de côté; que lui, M. Arago, en est d'autant plus surpris qu'à Berne on ne lui en a jamais parlé, et qu'on lui a même dit, en réponse à une question posée par lui, que rien ne s'était passé relativement à la Savoie.

J'ai fait observer à M. Arago que nous n'avions pas à lui rendre compte des missions dont nous chargeons notre ministre à Paris; que si son gouvernement juge à propos de ne pas l'en informer, ce n'est pas à nous à le faire, ne serait-ce déjà qu'au point de vue de la correction de nos rapports avec le ^{ministère} gouvernement français; que la question qu'il m'avait ^{posée} [†] au mois de mai [†] était celle-ci: Est-il vrai que MM. les colonels Pfiffer et Bleuler sont allés à Paris pour la question de Savoie? — que je lui avais alors répondu textuellement: « Si le fait était vrai, ce ne serait pas à moi, mais à votre gouvernement que vous devriez le demander; je puis toutefois vous dire que cela n'est pas exact; — que je maintiens encore cette réponse dans toute sa teneur.



Comme du reste M. Arago ne me disait pas s'il avait mission de la part de M. Florens de me tenir un tel langage, je lui ai demandé s'il parlait en son nom ou s'il était chargé de m'entretenir de cette question, attendu que je devais savoir exactement quelle était sa situation, avant de continuer l'entretien.

M. Arago a alors sorti de sa poche une ~~longue~~ dépêche de M. Florens, datée du mois de mai. Il m'en a lu une partie, sautant certains passages, autant que j'ai pu le remarquer, ou glissant rapidement sur d'autres. Le ton de cette dépêche est loin d'être bienveillant pour nous. En résumé, M. Florens communique à M. Arago le texte de la note que nous lui avons fait remettre et qui est datée du 28 février, il a l'air de trouver notre démarche importune et inattendue. « Le Conseil fédéral a pris pré-texte, est-il dit entre autres, de la situation générale pour aborder la question de Savoie. » Ailleurs, M. Florens s'exprime ainsi: « Mon intention est de laisser tomber cette négociation. » Il charge l'ambassadeur de le tenir au courant de ce qu'il pourra apprendre, en particulier des manifestations de l'opinion publique.

J'ai alors dit à M. Arago: « La teneur de cette dépêche, rapprochée de la communication publiée dans le Temps d'hier et qui émane évidemment de source officielle, fait au Conseil fédéral une situation que nous ne pouvons absolument pas accepter. Nous paraissions avoir inconsidérément et fort mal à propos soulevé une question inopportune, et avoir ainsi mérité une sorte de leçon. Je me vois obligé de vous indiquer maintenant la manière exacte en laquelle les choses se sont passées, et

qui est du reste à la connaissance de M. Florens ainsi
 bien que du Conseil fédéral.» J'ai alors rappelé les principales
 phases de la négociation, insistant en particulier sur
 les deux lettres du général Boulanger. J'ai terminé en
 disant: « Vous voyez bien, Monsieur l'Ambassadeur,
 que le communiqué du Temps n'est ni exact ni bienveillant
 pour nous. Il ne sera pas possible au Conseil fédéral d'accep-
 ter la situation qui en résulte: l'opinion publique en Suisse
 ne nous le permettrait pas. A mon avis, que je soumettrai
 d'ailleurs à mes collègues, la meilleure manière d'en finir
 avec toutes ces nouvelles fantaisistes, c'est de faire connaître
 simplement l'état de la question. Or, cet état, le voici offi-
 ciellement: Au commencement de cette année, le Conseil
 fédéral a dû naturellement s'occuper des éventualités qui
 pourraient se produire s'il avait à pourvoir à la sauvegarde
 de notre neutralité. Il a cru devoir faire connaître ses vues
 au gouvernement français sur les modalités d'exécution
 des traités de 1815, en ce qui concerne notre droit d'occuper
 les parties neutralisées de la Savoie. Le gouvernement
 français n'a formulé aucune objection à notre manière
 de voir, et dès lors il n'a pas été donné d'autre suite à
 cette affaire.»

M. Arago a été très fort impressionné de mes com-
 munications. Il m'a dit qu'après ce qui s'est passé, il
 comprend parfaitement notre attitude. Il a ajouté qu'il
 lui paraissait aussi qu'une publication dans le sens indiqué
 serait ce qu'il y aurait de mieux, attendu qu'elle ménage
 aussi les susceptibilités du ministère français. « On pourrait
 même dire, ce sont ses propres paroles, que l'affaire en est

resté là, d'un commun accord. Il s'est félicité, en terminant, d'avoir provoqué cette explication, et m'a remercié des sentiments d'amitié dont nous avions fait preuve envers la France dans toute cette affaire.

À la suite de cet entretien, j'ai eu devoir faire part immédiatement à Mm. de Bulow ^(junior) et Fe' de l'état réel de la question, en les priant de le communiquer à leurs gouvernements. Voici en substance ce que j leur ai dit: « Les polémiques des journaux ont remis sur le tapis la question de Savoie dont nous ne nous étions plus occupés depuis le printemps. À cette époque, nous n'avions pas jugé utile d'en parler pour des raisons faciles à comprendre, nous réservant de le faire dans notre rapport de gestion, car nous n'avons rien à cacher vis-à-vis des autres pays. Puisque l'occasion s'en présente plus tôt, j'estime qu'il y a lieu de couper court à des nouvelles fantaisistes et à des commentaires erronés. Au commencement de cette année, le Conseil fédéral s'est effectivement préoccupé de ses rapports avec la Savoie neutralisée pour le cas d'une occupation éventuelle. Il a cru devoir faire connaître ses vues à cet égard au gouvernement français, par une note du 23 février. Dans cette note, le Conseil fédéral précise les modalités de l'occupation, telles qu'elles résultent du texte des traités. En premier lieu, il a tracé sur une carte annexée à sa note la ligne de démarcation du territoire neutralisé; en second lieu, il a annoncé qu'il appliquerait les lois et règlements militaires suisses en matière de prestations, de discipline et de juridiction; en troisième lieu, il a prévu la création d'un service postal et télégraphique militaire qui serait organisé d'accord avec l'administration française. Le gouvernement français a reçu la note et n'y a fait

Aucune réponse. — Je tiens à insister sur un point qui a déjà fait l'objet de notre démenti officiel : c'est que nous n'avons pas eu de sollicitation ou d'invitation (*Aufforderung*) de la part de la France. C'est tout à fait spontanément que nous avons abordé la question, qu'il ne nous était pas permis d'ignorer, un que nous avons à respecter et à faire respecter, pour autant que cela nous concerne, les traités y relatifs. Nous ne sommes pas non plus préoccupés de savoir si notre démarche était désagréable ou désagréable à la France ; désirée ou non désirée. Nous avons accompli notre devoir, dans l'idée que si des complications se produisaient, il était utile que nous eussions d'avance établi nettement notre point de vue.

Dans mon entretien avec M. de Bulow (*junior*), celui-ci a particulièrement insisté sur ce point : la France n'a donc manifesté aucun désir de vous voir occuper ? — Non, lui ai-je dit. Dans les quelques pourparlers qui ont eu lieu, — de notre part pour sonder et préparer le terrain, — avant la remise de la note, la France n'a pas abordé la question de droit, et nous ne l'aurions pas laissée discuter. Elle a admis la situation comme allant de soi, ce qui résulte déjà de nos négociations de 1883 en sujet du Mont Quache. — Je suis heureux, a dit M. de Bulow, de pouvoir en faire part à mon gouvernement, et je puis vous dire que le gouvernement italien a fait savoir à Berlin que, bien que la Savoie soit le berceau de la maison royale, il ne songe nullement à en reprendre possession, mais il verrait avec peine que la Suisse en sauvegardât la neutralité uniquement pour faire plaisir à la France. M. F. a accueilli ma communication avec

